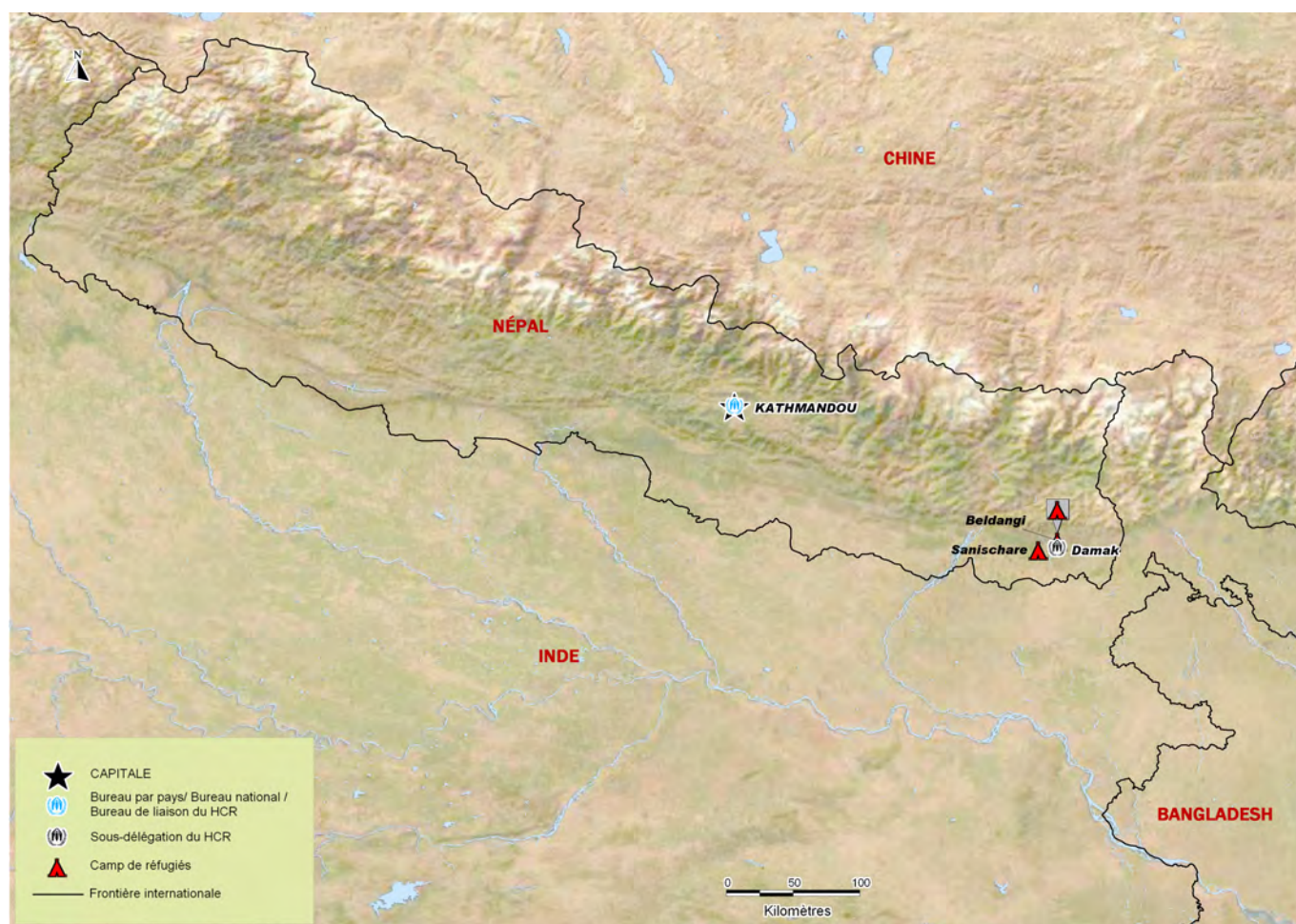


NÉPAL



Environnement opérationnel

Contexte

Le Népal continue d'accueillir un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile, pour la plupart originaires du Bhoutan. Toutefois, depuis le début du programme de réinstallation dans des pays tiers fin 2007, plus de 69 000 des 108 000 réfugiés bhoutanais originaux sont partis pour huit pays différents. Les États-Unis d'Amérique ont accepté le plus grand nombre de réfugiés, suivis par

le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les départs pour la réinstallation ont permis au Gouvernement népalais, avec le soutien du HCR, de réduire le nombre de camps de réfugiés bhoutanais de sept à deux.

Le HCR a présenté les plans d'un Programme de développement communautaire/Initiative pour des solutions transitoires (CBDP/TSI) sur cinq ans au Gouvernement pour qu'il l'approuve. Le CBDDP/TSI est une stratégie globale destinée à faciliter la transition de l'aide humanitaire à des activités pour le

Chiffres prévisionnels pour le Népal

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Bhoutan	39 810	39 810	28 190	28 190
	Tibétains	15 000	-	15 000	-
	Pays divers	280	280	280	280
Apparentés réfugiés	Bhoutan	1 890	-	1 890	-
Demandeurs d'asile	Pays divers	20	20	30	30
Déplacés internes	Népal	50 000	-	50 000	-
Apatrides ¹	Apatrides	*	*	*	*
Autres personnes relevant de la compétence du HCR		660	250-	660	250
Total		107 660	40 360	96 050	28 750

¹ Le HCR avait précédemment classé quelque 800 000 personnes dépourvues de certificat de nationalité dans le groupe des apatrides. Le Gouvernement népalais a déclaré qu'on ne pouvait pas considérer des individus comme apatrides uniquement du fait qu'ils n'avaient pas obtenu un certificat de nationalité. Le HCR poursuivra son dialogue avec le Gouvernement népalais pour clarifier cette situation et y apporter une solution.

Au camp de réfugiés de Beldangi, des fonctionnaires du HCR renseignent une mère bhoutanaise sur les solutions durables qui s'offrent à elle.



HCR/P. GHIMIRE

développement durable dans les zones accueillant des réfugiés et touchées par leur présence, qui encouragera la coexistence pacifique entre communautés, dans l'attente du rapatriement librement consenti des réfugiés.

Le Népal accueille généreusement des milliers de réfugiés du Bhoutan et d'autres pays depuis plusieurs décennies, mais il n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés ni de son Protocole de 1967. Le HCR continue de prôner l'adhésion du Népal

aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et l'adoption d'un cadre juridique national en matière d'asile.

● **Besoins**

Bien que le nombre de réfugiés vivant au Népal diminue, les besoins de protection et d'assistance de ceux qui restent sont élevés. Le HCR continuera à chercher des solutions globales au sort des plus de

Objectifs et cibles prioritaires en 2013

Environnement de protection favorable

- Améliorer l'accès au territoire et diminuer le risque de refoulement.
- ☞ *Aucun cas crédible de refoulement n'est notifié.*

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Diminuer le risque de violence sexuelle et sexiste et relever la qualité de la réponse qui lui est donnée.
- ☞ *Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes reçoivent un appui.*
- Renforcer la protection des enfants.
- ☞ *Des entretiens de détermination de l'intérêt supérieur sont menés pour 75 pour cent des enfants non accompagnés et séparés.*
- ☞ *Près de 25 pour cent des adolescents non scolarisés bénéficient d'une assistance grâce à des programmes ciblés.*

Besoins de base et services essentiels

- Améliorer l'état de santé de la population.
- ☞ *Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ont accès aux soins de santé primaires.*
- Garantir un accès optimal de la population à l'éducation.
- ☞ *Toutes les enfants âgés de 6 à 13 ans relevant de la compétence du HCR sont inscrits dans l'enseignement primaire.*

Solutions durables

- Réaliser le potentiel de la réinstallation.
- ☞ *Toutes les personnes identifiées relevant de la compétence du HCR sont réinstallées ou présentent une demande de réinstallation.*
- ☞ *Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR dont on considère qu'elles ont besoin d'un soutien urgent sont réinstallées.*

Présence du HCR en 2013

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	157
Internationaux	10
Nationaux	62
JEA	2
VNU	4
Autres	79

44 000 réfugiés bhoutanais encore présents au Népal en juillet 2012. En 2013, jusqu'à 15 000 d'entre eux bénéficieront de l'aide de l'Organisation pour se réinstaller dans des pays tiers. Le taux d'acceptation des demandes de réinstallation a atteint le niveau remarquable de 99 pour cent et, parmi la population restante, plus de 34 000 personnes ont exprimé le souhait d'être réinstallées.

Si la satisfaction des besoins de protection des réfugiés bhoutanais encore dans le pays demeure prioritaire, le HCR prévoit d'appliquer le CBDP/TSI avec le concours du Gouvernement et de l'Équipe des Nations Unies dans le pays. Ces activités ont été conçues pour favoriser la coexistence pacifique et le partage des services publics par les réfugiés restants et les quelque 350 000 résidents locaux dans les zones accueillant des réfugiés. Le document final relatif au programme est actuellement dans l'attente de l'aval du Gouvernement népalais.

Le HCR prodigue protection et assistance à près de 300 demandeurs d'asile et réfugiés urbains originaires de dix pays. La loi népalaise les considère comme des immigrants clandestins. Cela oblige le HCR à relever des défis en matière de protection bien que dans la pratique, les autorités respectent le principe du non-refoulement. La recherche de solutions durables demeure ardue et la réinstallation reste la seule option.

Chaque année, environ 800 Tibétains transitent par le Népal pour se rendre en Inde, même si ce nombre pourrait diminuer en 2013. Le HCR les protège et leur dispense une assistance durant leur bref séjour dans le pays et facilite leur transit en toute sécurité. Le Népal abrite également quelque 15 000 Tibétains arrivés avant 1990, auxquels le Gouvernement a accordé le statut de réfugié. Cependant, tous n'ont pas été enregistrés et de nombreux Tibétains demeurent privés de documents d'identité. Le HCR continuera à promouvoir l'enregistrement et la délivrance de papiers aux Tibétains installés de longue date au Népal.

Un certain nombre de Népalais éligibles ne possèdent pas de certificats de citoyenneté,

ce qui contrarie leur accès aux droits et services. Le HCR et d'autres institutions réalisent une large palette d'activités éducatives et de sensibilisation pour les aider à se voir délivrer ces documents.

Stratégie et activités

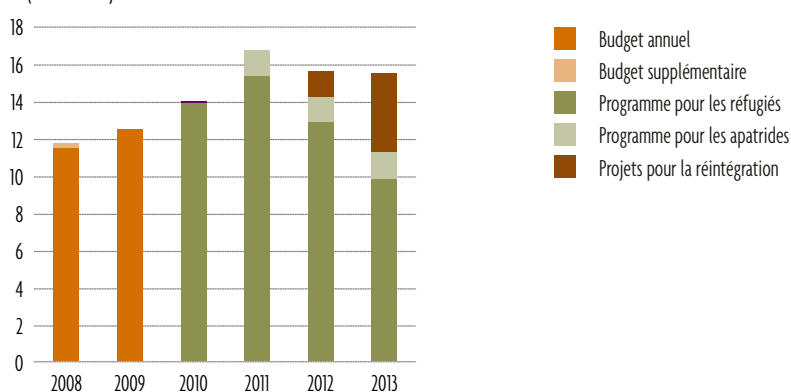
Le HCR continuera d'appliquer le programme de réinstallation à grande échelle pour les réfugiés bhoutanais, en coopération avec le Gouvernement népalais, les pays de réinstallation et l'OIM. En même temps, il s'efforcera de protéger et d'assister les réfugiés dans les camps, en se concentrant tout spécialement sur les femmes, les filles et les personnes avec des besoins spécifiques. Le HCR collaborera avec la communauté internationale pour promouvoir des solutions globales, en particulier le rapatriement librement consenti.

Pour aider les réfugiés à prendre des décisions en connaissance de cause et de leur plein gré, le HCR les informera des solutions durables lors de séances ciblées ou de consultations mobiles, une stratégie qui a déjà porté ses fruits dans les camps. Les activités de lutte contre la fraude seront prioritaires. Le HCR consolidera également les mesures pour prévenir, identifier et traiter les problèmes de protection des enfants, en particulier ceux qui présentent des besoins spécifiques, et des mineurs non accompagnés ou séparés de leurs parents. Le risque de violences sexuelles ou sexistes pour les individus qui semblent y être spécialement vulnérables sera sensiblement diminué grâce à des programmes de prévention ciblés et durables à assise communautaire.

En coopération avec les autorités et l'Équipe des Nations Unies dans le pays et après que le document relatif au programme aura été avalisé par le Gouvernement népalais, le HCR appliquera des projets conjoints au titre du CBDP/TSI pour les réfugiés et les communautés hôtes. Il encouragera aussi d'autres institutions des Nations Unies à travailler dans les régions où vivent les réfugiés.

Budget du HCR au Népal 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



Le HCR continuera de promouvoir la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés urbains. Il fera également en sorte de satisfaire les besoins de base des réfugiés et de s'attaquer systématiquement et sans retard à leurs vulnérabilités. La réinstallation comme solution durable pour les réfugiés urbains avec des besoins spécifiques ou des préoccupations de protection sera envisagée parallèlement au plaidoyer auprès du Gouvernement, afin de simplifier le processus d'exemption de visa pour les réfugiés acceptés en vue de la réinstallation.

Le HCR garantira protection et assistance globales aux nouveaux arrivants tibétains et facilitera leur voyage vers l'Inde. L'Organisation travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement à tous les niveaux pour assurer le respect du principe de non-refoulement et prôner la délivrance de titres de réfugié à la population tibétaine se trouvant de longue date au Népal.

En collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, le HCR sensibilisera le Gouvernement et les ONG partenaires à l'octroi de certificats de citoyenneté et de certificats de naissance. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux groupes défavorisés.

● **Contraintes**

La perte de réfugiés qualifiés et expérimentés suite à la réinstallation engendre des difficultés pour le maintien des services de base dans les camps. L'engagement des huit principaux pays de réinstallation sera essentiel pour conserver l'unité familiale dans la réinstallation. Des parents de personnes ayant été réinstallées ont manifesté le désir d'observer la vie des membres de leur famille dans les pays de réinstallation avant de décider d'exprimer leur intérêt pour cette solution durable. C'est particulièrement le cas des individus vulnérables qui affrontent la perspective d'une séparation courte ou permanente d'avec leurs parents déjà réinstallés. La situation exige des ressources appropriées pour entreprendre les consultations individuelles et organiser la diffusion des informations, en tenant compte des besoins précis des individus vulnérables.

| **Organisation et mise en œuvre** |

● **Coordination**

En 2013, le HCR œuvrera en étroite liaison avec d'autres institutions des Nations Unies sur les questions d'intérêt commun. Une fois que le programme aura été approuvé par le Gouvernement népalais, les institutions de développement participeront à la mise en œuvre des activités du CBDP/TSI qui bénéficieront aux réfugiés et aux

communautés hôtes. S'agissant de l'accès aux certificats de citoyenneté, le HCR collaborera avec d'autres institutions des Nations Unies, des ONG locales et des institutions universitaires pour plaider en faveur de lois et pratiques respectant les normes internationales ainsi que pour l'adoption d'une législation nationale sur l'asile.

Le HCR continuera de coopérer de près avec le Gouvernement, les pays d'accueil et l'OIM sur la réinstallation des réfugiés originaires du Bhoutan. Des partenariats avec les autorités locales et les forces de police armées seront resserrés, notamment dans les domaines de la sécurité des réfugiés, l'octroi de l'assistance et la réinstallation dans des pays tiers.

| **Informations financières** |

La réduction du nombre de réfugiés dans les camps suite à la réinstallation a conduit à une baisse des besoins globaux à 15,6 millions de dollars E.-U. pour 2013. Les diminutions sont principalement liées au programme de gestion des camps pour les réfugiés bhoutanais, malgré l'augmentation des besoins concernant la mise en œuvre du CBDP/TSI après que le programme aura été avalisé par le Gouvernement népalais. Les programmes de protection et d'assistance pour d'autres personnes relevant de la compétence du HCR se poursuivront.

| **Conséquences d'un manque de financement** |

- La capacité du HCR à traiter/présenter des demandes de réinstallation serait compromise, l'empêchant ainsi d'atteindre les objectifs des pays de réinstallation. Cela pourrait compromettre les possibilités de réinstallation des réfugiés.
- L'éducation dans les camps souffrirait des coupes dans la distribution de fournitures scolaires, de la réduction des possibilités de formation professionnelle/pratique et d'un manque de ressources pour le remplacement des enseignants partant pour être réinstallés.
- La prestation de services de base et la livraison d'articles non alimentaires pour les réfugiés bhoutanais seraient réduites, avec pour conséquence une diminution draconienne de l'approvisionnement en combustible et savon ainsi que de la construction d'abris semi-permanents pour les réfugiés vulnérables.
- Le HCR ne pourrait pas s'attaquer convenablement à des problèmes tels que le suicide, la santé mentale, la violence sexuelle et sexiste, et la violence familiale.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Ministère de l'intérieur

ONG

Association des médecins d'Asie
Association du Barreau népalais
Caritas Népal
Dalit NGO Federation
Fédération luthérienne mondiale
Forum for Protection of Public Interest Nepal
Forum for Women Law and Development
Transcultural Psychosocial Organization Nepal
Vajra Foundation Nepal

Autres

Programme des VNU
UNOPS

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Ministère de l'intérieur

Autres

Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire
OIM
OMS
PAM
PNUD
UNICEF

Budget 2013 du HCR pour le Népal (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
Environnement de protection favorable				
Droit et politique générale	0	455 871	0	455 871
Assistance juridique et recours	416 627	0	0	416 627
Accès au territoire et non-refoulement	225 216	0	0	225 216
Sous-total	641 843	455 871	0	1 097 714
Processus de protection et documents adéquats				
Conditions d'accueil améliorées	805 046	0	0	805 046
Enregistrement et établissement de profils	393 501	0	0	393 501
Détermination du statut de réfugié	51 669	0	0	51 669
Sous-total	1 250 216	0	0	1 250 216
Sécurité face à la violence et à l'exploitation				
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	176 348	0	0	176 348
Protection des enfants	321 687	0	0	321 687
Sous-total	498 035	0	0	498 035
Besoins de base et services essentiels				
Santé	1 515 095	0	0	1 515 095
Santé procréative et services liés au HIV	455 866	0	0	455 866
Nutrition	563 123	0	0	563 123
Eau	177 707	0	0	177 707
Abris et infrastructure	504 816	0	0	504 816
Accès à l'énergie	1 231 512	0	0	1 231 512
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	978 946	0	0	978 946
Éducation	1 330 935	0	0	1 330 935
Sous-total	6 758 000	0	0	6 758 000
Solutions durables				
Intégration	0	0	4 258 080	4 258 080
Réinstallation	616 609	0	0	616 609
Réduction des cas d'apatridie	0	947 885	0	947 885
Sous-total	616 609	947 885	4 258 080	5 822 574
Direction, coordination et partenariats				
Gestion et coordination des camps	125 673	0	0	125 673
Sous-total	125 673	0	0	125 673
Appui à la logistique et aux opérations				
Gestion des opérations, coordination et appui	26 979	0	0	26 979
Sous-total	26 979	0	0	26 979
Total	9 917 356	1 403 756	4 258 080	15 579 191
Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)	12 955 089	1 351 420	1 411 101	15 717 610